

Amiens, le 13 février 2024

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

[Evènement]

## **Cérémonie de prestation de serment au tribunal administratif d'Amiens**



**Mercredi 14 février, quinze magistrats du tribunal administratif d'Amiens ont prêté serment publiquement, lors d'une cérémonie présidée par la cheffe de juridiction, Mme Florence Demurger.**

En sa qualité de représentante du vice-président du Conseil d'Etat, la présidente du tribunal a recueilli le serment des magistrats concernés devant une assemblée composée de l'ensemble des membres de la communauté juridictionnelle et de quelques proches, invités à assister à cet évènement solennel et important dans la carrière d'un magistrat.

Cette prestation de serment des magistrats administratifs a été instituée par la loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. Obligatoire pour les magistrats nommés à compter du 1er janvier 2024, cette prestation de serment est facultative et ouverte aux magistrats qui, nommés avant cette date et ayant exercé jusqu'alors leurs fonctions dans le respect des exigences d'impartialité, d'indépendance, de probité, de dignité et d'honneur, manifestent le souhait de prêter serment et, ainsi, de renouveler le serment qu'ils se sont faits, en conscience, en devenant magistrat administratif.

Contact presse : [communication.ta-amiens@juradm.fr](mailto:communication.ta-amiens@juradm.fr)

Ce serment, commun aux membres des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'Etat, renforce l'unité de la juridiction administrative.

Au cours de la cérémonie, à l'appel de leur nom par la cheffe de juridiction, les magistrats se sont tour à tour levés pour prêter serment en répondant à la question mentionnée au nouvel article L. 12 du code de justice administrative : « Prêtez-vous serment de remplir vos fonctions en toute indépendance, probité et impartialité, de garder le secret des délibérations et de vous conduire en tout avec honneur et dignité ? ».

A l'issue de cette cérémonie empreinte de solennité et d'émotion, tous les membres du tribunal se sont retrouvés pour un moment de convivialité.

#### *Références*

Sur la signification, la teneur et l'importance de la prestation de serment des membres de la juridiction administrative, le lecteur pourra consulter utilement le [discours d'introduction du vice-président du Conseil d'Etat à la séance de prestation de serment inaugurale des membres du Conseil d'Etat qui s'est tenue le 20 décembre 2023.](#)